

DEMANDE de la CARTE JEUNE **OBLIGATOIRE**

Vous avez déjà la Carte Jeune Région

Vous devez impérativement **conserver cette carte tout au long de votre scolarité**. Vous n'avez aucune démarche à effectuer. Vos nouveaux droits seront activés après validation de votre établissement. Si vous souhaitez modifier les données existantes, accédez à votre espace personnel.

Vous n'avez pas la Carte Jeune Région

Dès le 1er juin 2019, **vous devez en faire la demande** sur le site www.cartejeune.laregion.fr.

Démarche simple : Nom, prénom, date de naissance, photo, nom du lycée, nom et niveau de formation.

Cette carte est indispensable pour l'accès au lycée et au self (à défaut, ces accès vous seront refusés à la rentrée)



MERCI D'EFFECTUER CETTE DEMARCHE DES L'INSCRIPTION

BOURSES ETUDIANTES et LOGEMENT

Sur site : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/>

**A réception de la notification conditionnelle de bourses,
PENSER A VENIR FAIRE VALIDER VOS BOURSES AU SECRETARIAT**

**ET A AMENER AU SECRETARIAT LA NOTIFICATION DEFINITIVE DE
BOURSES** (qui vous est adressée par mail suite à validation des bourses par l'établissement)



**LES ELEVES DE SECONDE ANNEE ET LES
REDOUBLANTS N'OUBLIEZ PAS DE RENOUELER VOTRE
DOSSIER DE BOURSES, CE N'EST PAS AUTOMATIQUE.**